



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, par le soussigné Richard Joyal, directeur général de la Ville de Bedford, que le rôle de perception de toutes les taxes, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquelles taxes, compensations et tarifs sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 722-23 et tous autres règlements décrétant des taxes spéciales pour l'année 2023, a été préparé et déposé à mon bureau au 1, rue Principale, à Bedford.

Toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les taxes mentionnées en quatre (4) versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

Premier versement:	21 mars 2023
Deuxième versement:	18 mai 2023
Troisième versement:	20 juillet 2023
Quatrième versement :	19 octobre 2023

Toutefois, toute imposition annuelle inférieure à 300 \$ est exigible et payable en totalité lors du premier versement, le **21 mars 2023**.

Les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et l'envoi des comptes de taxes sera effectué vers le 20 février 2023.

Quant à la tarification pour la consommation de l'eau potable et le traitement des eaux usées imposée aux propriétaires d'immeubles munis d'un compteur, elles sont dues et exigibles par versements établis suivant la fréquence des relevés de consommation, et ce, dans les trente (30) jours de l'envoi du compte à cet effet.

Si vous n'avez pas reçu votre compte ou en cas d'incertitude, il est de la responsabilité de chacun de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxation au 450 248-2440.

Bedford, ce 31^e jour de janvier 2023.

Richard Joyal, B.A.A., OMA
Directeur général